

Développements récents en interprétariat communautaire

Par Nancy McInnis, présidente

Traduction Denis Bousquet, trad. a. (Canada)

Je participe depuis un certain temps aux réunions du comité d'orientation du Healthcare Interpretation Network (HIN). En faisant ainsi, l'ATIO se donne une fenêtre directe sur les développements dans le domaine de l'interprétariat communautaire. Nous voyons aussi à maintenir des communications ouvertes, cordiales et de soutien.

Le *Healthcare Interpretation Network* (HIN) fait vigoureusement la promotion de son *Guide national uniformisé pour la pratique de l'interprétation en milieu communautaire* (GNUPIMC) et j'applaudis ses efforts. Le guide représente une première étape sur la longue route de la reconnaissance professionnelle. Le guide ne va pas assez loin mais, de l'avis du HIN, un compromis représente la meilleure façon de réunir tous les intervenants autour de la table. Malgré ses lacunes, le guide propose des lignes directrices de pratique et d'éthique dans un secteur de l'industrie de la langue autrement non réglementé. HIN doit être reconnu pour ses efforts à l'appui des interprètes communautaires et pour le travail qu'il exécute auprès des employeurs et des agences afin de les aider à comprendre pourquoi ils devraient, eux aussi, adopter ces lignes directrices.

Le certificat de formation en interprétariat du Collège Seneca est un programme d'introduction de six cours, étalés sur 180 heures. Le programme reflète parfaitement l'interprétariat communautaire : il est insuffisant pour l'agrément professionnel. Le niveau d'aisance d'expression exigé dans les langues de départ et d'arrivée n'est pas suffisamment élevé. Il n'offre pas assez d'expérience pratique et, pis encore, on ne vérifie aucunement si le message transmis dans la langue d'arrivée est le même que celui dans la langue de départ. Toutefois, un programme que l'ATIO pourrait reconnaître exigerait un investissement de temps et d'argent qui le placerait hors de portée de la plupart des personnes intéressées par l'interprétariat communautaire.



Comment mieux relever le défi pour les interprètes communautaires n'a rien d'aisé. Lors de la dernière réunion de l'ATIO, les membres du Conseil ont convenu qu'en l'honneur du 20^e anniversaire de la Loi sur l'ATIO, nous réviserions la Loi et y inclurions le titre « Interprète communautaire agréé » afin d'assurer que le titre soit prêt quand les interprètes communautaires le seront. Nous savons que ce secteur de l'industrie langagière n'est pas prêt à la reconnaissance professionnelle, mais nous sommes tout aussi conscients du fait que modifier la Loi est un processus de longue haleine.

Nous espérons qu'en incluant le titre d'interprète communautaire parmi nos titres protégés, nous pourrions signaler à l'industrie que nous reconnaissons l'immense besoin d'interprètes communautaires formés, talentueux et professionnels. Nous espérons aussi qu'en réservant maintenant le titre, nous pourrions commencer à examiner le niveau d'expérience et la formation que nous pourrions reconnaître, et le type d'examen requis afin de pouvoir conférer le titre d'interprète communautaire agréé.

Suite à la page 3

À l'intérieur

La relève, ça se prépare !	Page 3
À la légère : Résultats de terminologie	Page 4
Félicitations aux nouveaux agréés	Page 4
Calendrier des activités	Page 4

Terminotix Inc.



Logiciels d'aide à la traduction

Utilisés par :

Agriculture and Agri-Food Canada
Amex Canada Inc.
Autodata Solutions
Autorité des marchés financiers
Banque du Canada
Bureau de la traduction (Canada)
Commissariat aux langues officielles
Environnement Canada
Gouvernement de la Saskatchewan

Gouvernement de l'Ontario
KPMG
NAV Canada
ONU (siège social)
Ressources humaines et Développement social Canada
Standard Life
Statistique Canada
Telus
UNECA

et bien d'autres clients...

Faites le bon choix!

Communiquez avec nous à sales@terminotix.com
www.terminotix.com

Développements récents en interprétariat communautaire

Suite de la page 1

Nous ne sommes pas, pour l'instant, prêts à reconnaître les interprètes communautaires et nous n'apporterons aucun amendement au Règlement intérieur à l'AGA 2009 afin d'inclure cette catégorie. Mais nous nous lançons sur cette voie.

Nous reconnaissons que les interprètes communautaires dispensent un service essentiel, sans lequel de nombreux citoyens ne connaîtraient qu'un accès limité aux services médicaux, sociaux et juridiques. Mais nous savons aussi que cet accès n'est pas moins limité quand l'interprète utilisé ne possède ni la formation, ni les aptitudes requises.

La relève, ça se prépare !

Par Lise Cloutier, trad. a. (Canada)

Traductrice agréée ayant plus de 20 ans d'expérience, je suis une travailleuse autonome qui sert des centaines de clients depuis son bureau chez elle, à Moonbeam, dans le Nord de l'Ontario. Cet été, j'ai essayé quelque chose de nouveau : j'ai accepté une stagiaire. Ayant terminé sa troisième année d'études en traduction à l'Université d'Ottawa, Mireille Renaud cherchait à se faire placer dans un petit cabinet de traduction pour faire son stage.

Ce fut une expérience des plus positives pour nous deux. Pour ma part, j'ai été favorablement impressionnée par le sérieux et la polyvalence de ma protégée : Mireille était prête à s'attaquer à toutes sortes de travaux, de la traduction anglais-français et français-anglais à la révision, en passant par la lecture d'épreuve, la rédaction et la création de lexiques. Je révisais tout ce qu'elle faisait pour moi. De son côté, Mireille a appris plein de choses sur la petite entreprise, la gestion du temps et l'éthique du travail, en plus de la traduction.

À une époque où la demande en traduction n'a jamais été aussi forte, j'encourage d'autres traducteurs autonomes agréés à penser à la relève en prenant un stagiaire. J'encouragerais aussi les universités à s'ouvrir à la possibilité de faire appel aux petits cabinets de traduction ou aux traducteurs indépendants (qualifiés, bien sûr!) pour accepter de former des étudiants et des étudiantes en traduction.

Les futurs traducteurs ont besoin d'expérience pour entamer leur carrière, et les traducteurs chevronnés ont besoin d'agrandir leur réseau de collègues pour répondre à la demande grandissante. Pourquoi ne pas préparer la relève en acceptant un étudiant l'été prochain?

Nous espérons vivement qu'en prenant ces mesures concrètes démontrant ce à quoi l'ATIO s'attend d'un interprète communautaire professionnel, nous saurons encourager le développement continu de ce secteur de l'industrie langagière. Les interprètes communautaires doivent se faire valoir en tant que fournisseurs professionnels de services. Ils doivent exiger une formation et des conditions de travail professionnelles, accompagnées d'une rémunération correspondant à leurs aptitudes. Quiconque retient les services d'interprètes communautaires doit comprendre le risque inhérent à l'utilisation de personnes non qualifiées et non formées.

Sur ce, nous voulons savoir ce que vous en pensez. Vous pouvez nous rejoindre par courriel à info@atio.on.ca, par télécopie au 613-241-4098 ou par la poste au bureau 1202, 1, rue Nicholas, Ottawa, Ontario K1N 7B7.

InformATIO

Publié par :

L'Association des traducteurs et interprètes de l'Ontario

1202-1, rue Nicholas

Ottawa (Ontario) K1N 7B7

Tél. : (613) 241-2846 / 1-800-234-5030

Télé. : (613) 241-4098

Courriel : InformATIO@atio.on.ca

Site Web : www.atio.on.ca

Tirage : 1450

Imprimeur : Imprimerie Plantagenet

Graphiste : More In Typo

Équipe rédactionnelle : Catherine Bertholet, Alana Hardy, Nancy McInnis, Michel Trahan, Ilse Wong

Politique éditoriale :

La rédaction d'InformATIO se réserve le droit de renoncer à faire paraître, ou de modifier avec l'accord de son auteur, tout article soumis ou commandé aux fins de publication. Les opinions exprimées dans les articles qui ne sont pas signés à titre officiel sont celles de leurs auteurs et n'engagent pas l'Association.

Remerciements sincères à :

Denis Bousquet, Lise Cloutier, Nancy McInnis, Daniel Pokorn.

◆ ATTENTION!

Veillez noter que le bureau de l'ATIO fermera pour le temps des fêtes le 19 décembre 2008, à 17 h, et ouvrira le 5 janvier 2009, à 8 h 30.

À la légère : Résultats de terminologie

Par Nancy McInnis, présidente

Traduction Daniel Pokorn, trad. a. (Canada)

Dans notre dernier sondage, nous vous demandions comment vous abordiez les questions de terminologie. En dépit de l'accent mis sur la terminologie pendant la Semaine de la terminologie, seulement 9 % des membres ont répondu au sondage. De ce nombre, une majorité écrasante (88 %) ne recourt pas aux services d'une ou d'un terminologue et seulement la moitié (52 %) dispose d'une banque privée et personnelle de données terminologiques.

La plupart des clientes et clients (66 %) ne fournissent pas de lexiques. Fait toutefois intéressant, quand l'on donne un lexique à nos membres, 80 % signalent qu'ils ou qu'elles sont libres de s'en servir à toutes fins utiles. Seulement 20 % doivent garder le lexique confidentiel.

Enfin, Internet a profondément modifié notre mode de travail. Quand Termium et Le Grand Dictionnaire ne leur offrent pas de réponses, 89 % des personnes ayant répondu au sondage font appel aux sites Web pour y rechercher du vocabulaire.

Les sites qui inspirent le plus de confiance? Des sites unilingues reconnus, ainsi que des sites du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux. Nos membres se fient aussi aux grandes sociétés nationales et multinationales qui offrent des sites au moins bilingues, à condition que la qualité de la langue y soit bonne!

Maintes fois, les membres ont toutefois répété le même conseil : ne tenez rien pour acquis. Soumettez vos termes à une recherche approfondie!

Félicitations

à M. Lucian Efanov pour avoir traduit la Charte canadienne des droits et libertés en roumain. Le document traduit a été présenté à l'honorable Jim Karygiannis, député de Scarborough-Agincourt, lors d'une cérémonie tenue le 15 novembre 2008, à l'église All Saints de Toronto.

AGRÉÉ SUR DOSSIER EN INTERPRÉTATION DE CONFÉRENCE

Espagnol = A, Anglais = B

Jordan Arias Aguila

AGRÉÉE SUR DOSSIER EN TRADUCTION

Anglais-Portugais

Jucelei Pereira

Calendrier des activités



✓ DÉCEMBRE 2008

8-13 décembre 2008 : Congrès mondial sur la traduction spécialisée « Langues et dialogue interculturel dans un univers en mondialisation »

La Havane, Cuba

Renseignements : <http://www.fit-ift.org/download/fr/cp-actictic-20081208.pdf>

✓ AVRIL 2009

1-3 avril 2009 : Colloque international « La traduction : philosophie, linguistique et didactique »

Lille, France

Renseignements : http://stl.recherche.univ-lille3.fr/colloques/20082009/Traduction/traduction_accueil.html

✓ 25 avril 2009 : Assemblée générale annuelle de l'ATIO

Château Laurier, Ottawa

✓ MAI 2009

16-17 mai 2009 : ITI International Conference 2009 – Sustainability in Translation

Londres, RU

Renseignements : http://www.fit-ift.org/download/en/ev-call_for_papers_iti-2009.pdf

✓ JUILLET 2009

9-10 juillet 2009 : 3rd Conference of the International Association for Translation and Intercultural Studies (IATIS) Mediation and Conflict: Translation and Culture in a Global Context Monash University

Melbourne, Australie

Renseignements : <http://www.foxevents.com.au/Current-Events/2009-Events/IATIS-Conference/Default.asp>

À LOUER (PRIX SPÉCIAL ATIO)

VILLA FRANCE - MÉDITERRANÉE
PORT LEUCATE (PRÈS PERPIGNAN)
400 M PLAGE - 50 KM ESPAGNE
2 CHAMBRES (6 COUCHAGES)
PATIO PRIVÉ - STATIONNEMENT

CONTACTEZ : Jean-Luc MALHERBE

Tél./Fax (613)747-7007

Courriel : jeanluc.malherbe@sympatico.ca